

Éducation et NOUVELLES TECHNOLOGIES

« Les nouvelles technologies, le multimédia, Internet et le branchement en réseau contribuent de façon importante à renouveler les modes d'enseignement et les outils d'apprentissage. Mais pour apprendre autrement et enseigner différemment, il ne suffit pas d'équiper d'ordinateurs et de «brancher» les écoles, collèges, universités, centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes. » C'est en ces termes que la présidente du Conseil supérieur de l'éducation, Céline Saint-Pierre, a présenté le rapport annuel 1999-2000 sur l'état et les besoins de l'éducation, *Éducation et nouvelles technologies. Pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage*. Le rapport a été déposé à l'Assemblée nationale et rendu public, le 7 décembre dernier, à l'école des Grandes-Marées, de Cap-Rouge.

Le Conseil y rappelle que l'implantation des nouvelles technologies en éducation n'est pas une fin en soi. Elle doit servir l'atteinte des objectifs de formation propres à chaque ordre d'enseignement, favoriser une plus grande réussite scolaire et développer la capacité d'apprendre tout au long de la vie.

Le Conseil invite donc le ministre et les milieux de l'éducation à ne jamais perdre de vue que l'intégration des nouvelles technologies doit se faire en lien avec les programmes d'études, s'inscrire dans un projet d'établissement et être soumise à une évaluation.

Des orientations claires

Le Conseil supérieur de l'éducation estime que le Québec doit se doter de toute urgence d'une politique ministérielle sur l'intégration des nouvelles technologies en éducation, qui préciserait clairement les orientations et les attentes en la matière. Il recommande la création d'une instance-conseil en matière d'implantation des technologies dans l'ensemble du système éducatif.

Des contenus de qualité

Le Conseil recommande aussi le développement de contenus multimédias de qualité, en lien avec les programmes du primaire-secondaire et de l'enseignement supérieur. Ces produits, réalisés en partenariat entre les établissements et avec le secteur privé, devraient être disponibles à des prix avantageux au Québec et pourraient faire l'objet d'une mise en marché internationale.

Une formation adaptée

Le Conseil supérieur de l'éducation signale l'importance de la formation initiale et continue du personnel enseignant à tous les ordres d'enseignement. Il ne s'agit pas, dans son esprit, de transformer chaque enseignant en spécialiste de l'informatique, mais plutôt de lui offrir une formation qui lui permettra d'intégrer les technologies à son enseignement et à l'apprentissage des élèves.

Le Conseil invite les universités à hausser leurs exigences envers les professeurs des facultés d'éducation afin qu'ils servent de modèles dans leur pratique professionnelle. Les établissements d'enseignement sont invités, pour leur part, à soutenir les démarches de formation ou de perfectionnement de leur personnel et à appuyer les projets novateurs d'intégration des technologies dans l'enseignement et l'apprentissage et le développement de communautés virtuelles.

L'état des lieux

Le Conseil supérieur de l'éducation, qui consacre un deuxième rapport annuel en six ans à la question, constate que beaucoup d'efforts ont été faits pour favoriser l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement, surtout en matière d'accessibilité au matériel informatique. La progression du Québec semble encore un peu moins rapide que celle de l'ensemble de la société nord-américaine. À l'échelle européenne et à l'intérieur de la francophonie, toutefois, son positionnement plus favorable pourrait lui permettre de jouer un rôle de leader dans l'intégration pédagogique des technologies et dans le domaine de la formation en ligne.

Le rapport de 180 pages contient de nombreux exemples de projets novateurs en matière d'intégration des technologies dans l'enseignement et l'apprentissage, du primaire à l'université.

Panorama • Volume 6, numéro 1 • Février 2001